

TABLE CHRONOLOGIQUE
Textes publiés au 15 mai 2008

DATE	TEXTES	Moniteur belge	modifications	M.B.	CHAP.
21/01/1987	LOI CONCERNANT LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS DE CERTAINES ACTIVITES INDUSTRIELLES. "LOI SEVESO".	10.03.1987 + errat. 20.05.1992	A.R. du 01.10.1987 L. programme du 22.12.1989 A.R. du 16.05.1990 L. du 29.12.1990 L. du 26.06.1992 L. du 06.08.1993 L. du 26.05.2002	07.11.1987 + errat. 18.01.1989 30.12.1989 08.06.1990 09.01.1991 30.06.1992 09.08.1993 27.06.2002	XIII.01
06/11/1987	ARRETE ROYAL RELATIF A LA NOTIFICATION DE CERTAINES ACTIVITES INDUSTRIELLES SUSCEPTIBLES DE PRESENTER DES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS.	24.11.1987 + errat. 18.01.1989			XIII.02
22/04/1988	ARRETE ROYAL FIXANT LE TYPE, LES MODALITES ET LA PROCEDURE DE L'INFORMATION A FOURNIR PAR LE FABRICANT LORS D'UN ACCIDENT MAJEUR DANS CERTAINES ACTIVITES INDUSTRIELLES.	03.05.1988			XIII.03
06/09/1996	LOI PORTANT ASSENTIMENT A LA CONVENTION N° 174 CONCERNANT LA PREVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS, ADOPTÉE A GENEVE LE 22 JUIN 1993 PAR LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU TRAVAIL LORS DE SA QUATRE-VINGTIÈME SESSION.	15.02.1997 + addendum 11.08.2004			XIII.04
21/06/1999	ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE ET WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES. (SEVESO bis) (SEVESO III)	16.06.2001 + errat. 06.09.2001	Accord du 01.06.2006 en annexe de : Ord. du 08.02.2007 L. du 02.03.2007	23.02.2007 26.04.2007	XIII.05
16/12/1999	DECRET PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	12.10.2000			voir XIII.05
17/07/2000	DECRET PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	11.08.2000			voir XIII.05
20/07/2000	ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE, WALLONNE ET DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	07.09.2000			voir XIII.05
03/05/2001	ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON PORTANT EXECUTION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE ET WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES ET MODIFIANT L'ARRETE DU REGENT DU 11 FEVRIER 1946 PORTANT APPROBATION DES TITRE Ier ET II DU REGLEMENT GENERAL POUR LA PROTECTION DU TRAVAIL.	06.06.2001 + errat. 10.07.2001			XIII.06

DATE	TEXTES	Moniteur belge	modifications	M.B.	CHAP.
22/05/2001	LOI PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE, WALONNE ET DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A LA MAITRISE DE DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	16.06.2001 + errat. 06.09.2001			voir XIII.05
31/01/2003	ARRETE ROYAL PORTANT FIXATION DU PLAN D'URGENCE POUR LES EVENEMENTS ET SITUATIONS DE CRISE NECESSITANT UNE COORDINATION OU UNE GESTION A L'ECHELLE NATIONAL.	21.02.2003			XIII.07
07/02/2003	ARRETE MINISTERIEL PORTANT DESIGNATION DES FONCTIONNAIRES VISES A L'ARTICLE 5, § 4, DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE, WALLONNE ET DE BRUXELLES-CAPITALE RELATIF A LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	18.02.2003			XIII.08
17/10/2003	ARRETE ROYAL PORTANT FIXATION DU PLAN D'URGENCE NUCLEAIRE ET RADIOLOGIQUE POUR LE TERRITOIRE BELGE.	20.11.2003			XIII.09
04/08/2005	CIRCULAIRE RELATIVE AUX PLANS PARTICULIERS D'URGENCE ET D'INTERVENTION CONCERNANT LES MICRO-ORGANISMES GENETIQUEMENT MODIFIES.	21.12.2005			XIII.10
16/02/2006	ARRETE ROYAL RELATIF AUX PLANS D'URGENCE ET D'INTERVENTION.	15.03.2006			XIII.11
16/03/2006	ARRETE ROYAL RELATIF A LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES RISQUES LIES A L'EXPOSITION A L'AMIANTE.	23.03.2006	A.R. 08.06.2007	22062007	XIII.12
07/07/2006	DECRET PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 1er JUIN 2006 MODIFIANT L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE ET WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	01.08.2006			voir XIII.05
26/10/2006	CIRCULAIRE MINISTERIELLE NPU-1 RELATIVE AUX PLANS D'URGENCE ET D'INTERVENTION.	10.01.2007			XIII.13
23/11/2006	ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DETERMINANT LES CONDITIONS SECTORIELLES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE DECHETS DANGEREUX.	12.12.2006			XIII.14
23/11/2006	ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DETERMINANT LES CONDITIONS INTEGRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE DECHETS DANGEREUX.	12.12.2006			XIII.15
01/12/2006	DECRET PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION DU 1er JUIN 2006 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, MODIFIANT L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	08.01.2007			voir XIII.05
08/02/2007	ORDONNANCE PORTANT APPROBATION DE L'ACCORD DE COOPERATION DU 1er JUIN 2006 MODIFIANT L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LES REGIONS FLAMANDE ET WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES.	23.02.2007			voir XIII.05

DATE	TEXTES	Moniteur belge	modifications	M.B.	CHAP.
02/03/2007	LOI PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION DU 1er JUIN 2006 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE MODIFIANT L'ACCORD DE COOPERATION DU 21 JUIN 1999 ENTRE L'ETAT FEDERAL, LA REGION FLAMANDE, LA REGION WALLONNE ET LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE CONCERNANT LA MAITRISE DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES (1)	26.04.2007			voir XIII.05
05/03/2007	DECISION DU CONSEIL DU 5 MARS 2007 INSTITUANT UN INSTRUMENT FINANCIER POUR LA PROTECTION CIVILE. 2007/162/CE, Euratom	JO L71/9 du 10.03.2007			XIII.16
19/04/2007	ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DETERMINANT LES CONDITIONS SECTORIELLES APPLICABLES AUX ETABLISSEMENTS PRESENTANT DES DANGERS LIES AUX ACCIDENTS MAJEURS IMPLIQUANT DES SUBSTANCES DANGEREUSES	11.05.2007			XIII.17
14/11/2007	ARRETE DU GOUVERNEMENT DU 14 NOVEMBRE 2007 DETERMINANT LES CONDITIONS INTEGRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE DECHETS DE CLASSE B1	19.12.2007			XIII.18
14/11/2007	ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON DETERMINANT LES CONDITIONS INTEGRALES RELATIVES AUX INSTALLATIONS DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE DECHETS DE CLASSE B2	19.12.2007			XIII.19